



Carghese

— CASA CUMUNA —

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Date : Conseil municipal du 13.04.2024. Heure : 10h00.

Nom du président/de la présidente de séance : François GARIDACCI ; Lucie FRIMIGACCI

Membres du Conseil municipal présents ou représentés :

Présents : François GARIDACCI ; Lucie FRIMIGACCI ; Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI ; Vannina NEGRONI-DESINI ; Jérôme ALESSANDRI ; Ange SUSINI ; Stéphanie ALESSANDRI ; Jean-Paul PAOLI ; Pierre ZANNETTI.

Représentés : Néant.

Secrétaire de séance : Jérôme ALESSANDRI.

Quorum : le quorum est atteint lorsqu'au moins huit élus sont présents. En l'espèce, neuf élus étaient présents.

Ordre du jour de la séance, délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

- Délibération n°2024/17 Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 : adoptée.
- Délibération n°2024/18 Approbation compte de gestion commune 2023 (feuillelet annexe : compte de gestion) : adoptée.
- Délibération n°2024/19 Approbation compte de gestion M49 2023 (feuillelet annexe : compte de gestion) : adoptée.
- Délibération n°2024/20 Approbation compte de gestion M4 2023 (feuillelet annexe : compte de gestion) : adoptée.
- Délibération n°2024/21 Approbation compte administratif commune 2023 (feuillelet annexe : compte administratif) : adoptée.
- Délibération n°2024/22 Approbation compte administratif M49 2023 (feuillelet annexe : compte administratif) : adoptée.

- Délibération n°2024/23 Approbation compte administratif M4 2023 (feuille annexe : compte administratif) : adoptée.
- Délibération n°2024/24 Affectation des résultats du compte administratif de la commune : adoptée.
- Délibération n°2024/25 Affectation des résultats du compte administratif M49 : adoptée.
- Délibération n°2024/26 Affectation des résultats du compte administratif M4 : adoptée.
- Délibération n°2024/27 Vote du budget primitif M57 2024 (feuille annexe : budget primitif) : adoptée.
- Délibération n°2024/28 Vote du budget primitif M49 2024 (feuille annexe : budget primitif) : adoptée.
- Délibération n°2024/29 Vote du budget primitif M4 2024 (feuille annexe : budget primitif) : adoptée.

Demandes de scrutins particuliers : néant.

Résultats des scrutins publics (noms des votants et sens de leur vote) : tous les membres présents ont voté « pour » à l'occasion de l'examen de ces délibérations, étant précisé que Monsieur le Maire n'a pas pris part aux votes qui concernent les comptes administratifs.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Les informations suivantes ont été soulignées.

Budget de la commune : section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 4 097 894, 45 ; section d'investissement (dépenses et recettes) : 3 829 301, 46.

Budget du service de l'eau et de l'assainissement : section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 1 352 485, 22 euros ; section d'investissement (dépenses et recettes) : 1 580 565, 98 euros.

Budget du port : section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 2 505 146, 06 euros ; section d'investissement (dépenses et recettes) : 854 144, 01 euros.

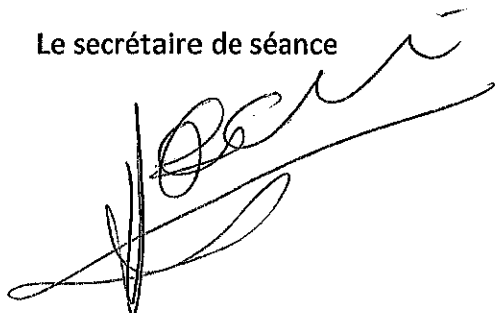
Madame Lucie FRIMIGACCI (il n'est pas ici fait référence à la Première adjointe mais à son homonyme) propose qu'une voie située entre la rue du Père Chappet et Monseigneur Florent MARCHIANO porte le nom de Père ATHANAS ou Monseigneur ARMAOS, afin de rendre hommage à cet homme d'église qui a beaucoup apporté au village. Le conseil émet un avis favorable et indique que cette dénomination sera prise en compte dans le plan d'adressage en cours d'élaboration.

Monsieur Jérôme ALESSANDRI sera désormais le délégué aux affaires portuaires.

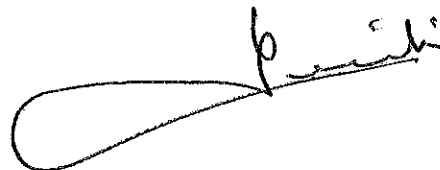
Monsieur Jean-Louis MATTEI propose d'acheter la ruine dont la mairie a fait l'acquisition, et se trouvant sur la parcelle F1071. Le conseil souhaite conserver ce bien dans le patrimoine de la collectivité.

Signatures

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Alessandri', written over a horizontal line.

Le Maire,
François GARIDACCI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'François Garidacci', written over a horizontal line.

